

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne,

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire du département du Puy de Dôme est composée au plus de 50 membres.

Article 2 : La répartition des membres au sein des onze collèges est la suivante :

1^{er} collège composé des représentants des établissements de santé : au plus 10 membres dont au plus 5 directeurs d'établissements de santé et au plus 5 présidents de Commission Médicale ou de Conférence Médicale d'Etablissement.

2^{ème} collège composé des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux : au plus 8 membres également répartis entre établissements pour personnes âgées et établissements pour personnes handicapées.

3^{ème} collège composé des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité : au plus 3 membres.

4^{ème} collège composé des représentants des professionnels de santé libéraux :

- au plus 6 membres dont au plus 3 médecins et au plus 3 autres professionnels de santé,
- un représentant des internes en médecine.

5^{ème} collège composé des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé : au plus 2 membres.

6^{ème} collège composé d'un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile : au plus 1 membre.

7^{ème} collège composé d'un représentant des services de santé au travail : au plus 1 membre.

8^{ème} collège composé des représentants des usagers: au plus 8 membres dont au plus 5 membres d'associations agréées et au plus 3 membres d'association de personnes handicapées ou de retraités et personnes âgées.

9^{ème} collège composé des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : au plus 7 membres dont au plus 1 conseiller régional, au plus 2 représentants des communautés, au plus 2 maires, au plus 2 conseillers généraux.

10^{ème} collège composé d'un représentant de l'ordre des médecins : 1 membre

11^{ème} collège composé de personnalités qualifiées : au moins 2 personnes qualifiées.

Article 3 : Sont nommés membres de la Conférence de territoire du département du Puy de Dôme :

Au titre du collège 1 : représentants des établissements de santé

- En tant que représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

(5 représentants)

Titulaires :

M. Alain MEUNIER
Directeur Général du CHU de
Clermont Ferrand

M. Régis THUAL
Directeur du CH de Riom

M. Hubert LECOMTE
Directeur du CH de Thiers

M. Alain BERGERAS
Directeur du CH de Sainte Marie

Mme Isabelle BATAILLE
Pôle Santé République

Suppléants :

M. André SALAGNAC
Directeur-Adjoint du CHU de
Clermont Ferrand

Mme Frédérique LABRO GOUBY
Directrice du CH d'Issoire

M. Jean-Michel MILHIT
Directeur du CH de BILLOM

Mme Aurore VERON
Directrice du Centre de Chanat-la
Mouteyre

Mme Marie-Pierre BRASSARD
Clinique du Grand Pré

- En tant que présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

(5 représentants)

Titulaires :

Pr Gilles BOMMELAER
Président du CME du CHU Estaing

Dr. Olivier DELORME
Président de CME du CH d'Ambert

Dr Andrée JEANNERET
Présidente de CME du CH du Mont
Dore

Dr Jean-Alexandre LESTURGEON
Président du CME du CH de Sainte
Marie

Dr Régis VILMANT
Président de la Commission
Médicale du Pôle Santé République

Suppléants :

Dr Aslam MANSOOR
Président du CME du CH d'Issoire

Dr. Jean. MELOUX
Président de CME
du CH de Clémentel

Dr Michel GLACE LE GARS
Présidente de CME du CH de Billom

Dr Geneviève SOUDOIS
Présidente du CME du centre Notre
Dame

Dr Eric PELISSIER
Président de la Commission Médicale
de la Clinique de la Plaine

Au titre du collège 2 : représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

- En tant que représentants des établissements œuvrant en faveur des personnes âgées:
- En tant que représentants des établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées:

(4 représentants)

Titulaires :

Mme Sandrine RAYNAL
Association des Paralysés de France

M. Yves BARDON
ADAPEI

M. Arnaud GREGOIRE
Centre de Rééducation pour
Déficients Visuels

M. Jean-François OLLAGNIER
TRISOMIE 21

Suppléants :

M. Christian PILLAYRE
PEP (*Pupilles de l'Enseignement
Publique*)

Mme BELLET Sandrine
GEPSCO (*Groupe National des
Etablissements Sociaux et Médico-
sociaux*)

M. Sébastien GRANIER
Union Régionale des Associations de
Parents d'Enfants Déficients Auditifs

M. Olivier GROZEL
Association Française contre les
Myopathies

(4 représentants)

Titulaires :

Mme Jocelyne GRANDSEIGNE
EHPAD St Jean les Ollières –
URIOPSS (*Union Régionale
Interfédérale des Œuvres et Organismes
Privés Sanitaires et Sociaux*)

M. Norbert NAVARRO
Maison d'Accueil Gautier
Beauregard – (AD-PA)

Mme Carole CONFOLENS
EHPAD La Providence à Issoire
(AD-PA)

M. Michel CABRIT
UNA AUVERGNE
(*Union Nationale de l'Aide, des soins et
des services domicile*)

Suppléants :

Mme Suzanne RAYMOND
EHPAD St Joseph de Chamalières
(URIOPSS)

M. Michel MAYET
EHPAD Soullignoux de Brassac-les-
Mines - (AD-PA)

M. Yannick LEMMET
Résidence ORPEA à Royat (AD-PA)

Mme Anne-Marie PERRIN
SSIAD Livradois-Forez d'Ambert

Au titre du collège 3 : représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

(3 représentants)

Titulaires :

M. Gilles LOUBIER
Directeur de l'ANEF 63

M. Jean CASSAGNES
Vice-président de l'Association Etre
et Savoir

Mme Nathalie BLANC
Médecin coordonnateur CAMSP 63

Suppléants :

M. Philippe HAMELIN
Directeur du Collectif Pauvreté
Précarité

M. Gérard CHANSARD
Président du CEPIV Volvic
(Comité Environnement pour la
Protection de l'Impluvium de Volvic)

Mme Marie-Josée RIOU
CAMSP 63

Au titre du collège 4: représentants des professionnels de santé libéraux et représentant des internes en médecine

- En tant que représentants des médecins :

(3 représentants)

Titulaires :

Poste non pourvu
Poste non pourvu
Poste non pourvu

Suppléants :

Poste non pourvu
Poste non pourvu
Poste non pourvu

- En tant que représentants des autres professionnels de santé :

(3 représentants)

Titulaires :

M. François MAEDER
Pharmacien à St Georges de Mons

M. Philippe REY
Infirmier libéral

M. Patrick LEUCHTER
Masseur-Kinésithérapeute

Suppléants :

M. Philippe GAUTHIER
Pharmacien à Issoire

M. Eric SERANGE
Infirmier libéral

M. Olivier DUMAS
Masseur-Kinésithérapeute

- En tant que représentant des internes en médecine :

(1 représentant)

Titulaire :

M. Yoann MARTIN
Interne en médecine générale

Suppléant :

Mme Emilie GADAT
Interne en médecine générale

Au titre du collège 5 : représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

(2 représentants)

Titulaires :

Mme Isabelle VAN PRAAGH-
DOREAU
Réseau Oncauvergne

Dr Jean-François MACHEBOEUF
Maison de santé de Sayat

Suppléants :

M. Dominique ABRAHAM
Réseau Palliadam

Dr Assis BOUMELITA
Médecin généraliste Issoire

Au titre du collège 6 : représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

(1 représentant)

Titulaire :

Mme Evelyne VAUGIEN
FNEHAD (*Fédération nationale des
Etablissements d'Hospitalisation à
Domicile*)

Suppléant :

M. Bernard BAYLE
FNEHAD

Au titre du collège 7 : représentant des services de santé au travail

(1 représentant)

Titulaire :

M. Pierre BARRY
DIRECCTE

Suppléant :

Mme Florence LACOUR
DIRECCTE

Au titre du collège 8 : représentants des usagers

- En tant que représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-4 du code de la santé publique :

(5 représentants)

Titulaires :

Mme Suzanne RIBEROLLES
Aînés Ruraux

M. Jean NIORT
La Croix Bleue

Mme Marie-Louise POKUCENSKI
UFC Que Choisir

Mme Christine PERRET
Ligue contre le Cancer

M. Jean-Paul SABY
Président du CREAHI
(*Centre Régional d'Etudes et d'Actions
en faveur des Handicaps et des
Inadaptations*)

Suppléants :

Mme Marie-Françoise LEONCE
DIABET 63

M. René BOUSQUET
UNAF (*Union Nationale des
Associations des Familles*)

Mme Marcelle PROFIT
France ALZHEIMER

M. Bernard MOREL
Association des Accidentés de la Vie

Mme Frédérique FRANCOIS
Vice-présidente du CREAHI

- En tant que représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées :

(2 représentants)

Titulaires :

M. Christophe SOUPIZET
CODERPA

M. Daniel JACQUET
association GAIPAR – CDCPH
*(Groupement d'Action pour l'Insertion et
la Promotion des Aveugles et Amblyopes
de la Région Auvergne)*

Suppléants :

Mme Monique PIGEON RABELLE,
CODERPA

Mme Martine GROSFILLEY
AMH – CDCPH (*Association des
Malades et Handicapés*)

Au titre du collège 9 : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- En tant que représentant du conseil régional :

(1 représentant)

Titulaire :

M. Eric DUBOURGNOUX
Conseiller régional

Suppléant :

Mme Marie-Thérèse SIKORA
Conseillère régionale

- En tant que représentants des communautés :

(2 représentants)

Titulaires :

M. Serge GODARD,
Président de la Communauté
d'Agglomération de Clermont Fd

M. François MARION,
Président de Sancy Artense
Communauté

Suppléants :

Mme Françoise NOUHEN
Conseillère communautaire

M. Christophe SERRE
Vice Président de Sancy Artense
Communauté

- En tant que représentants des communes :

(2 représentants)

Titulaires :

M. Jacques CURE
Maire d'Ennezat

Suppléants :

M. Gérard GUILLAUME
Maire de Montmorin

- En tant que représentants des conseils généraux :

(2 représentants)

Titulaires :

Mme Annie CHEVALDONNE
Vice-Présidente du Conseil Général
Conseillère Générale de Thiers

Suppléants :

Dr Yves-Serge CROZE
Conseiller général de Jumeaux

M. Michel GIRARD
Conseiller général de Saint Gervais
d'Auvergne

Dr Claudine LAFAYE
Conseillère générale de Clermont Sud
Ouest

Au titre du collège 10 : représentant de l'ordre des médecins

(1 représentant)

Titulaire :
M. Henri ARNAUD
Trésorier du Conseil Départemental
de l'Ordre des Médecins

Suppléant :
M. Pierre JOUVE
Conseil Départemental de l'Ordre des
Médecins

Au titre du collège 11 : personnalités qualifiées

(2 représentants)

Titulaires :
Dr Guillaume VALY
Président de RAIVA (*Remplacement et Aide à
l'Installation dans les Volcans d'Auvergne*)

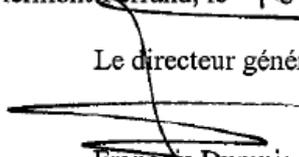
Dr Emmanuelle AMBLARD MANHES
Centre Médical les Sapins (Ceyrat)

Article 5 : Tout recours contre le présent arrêté devra être formé devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne.

Article 6 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département du Puy de Dôme

Clermont-Ferrand, le 18 NOV. 2010

Le directeur général,


François Dumuis